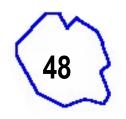
L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE



N° 144 FEVRIER 2017

ISSN **1287-3659**

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Action!

C'est avec un vif intérêt que la FSU48 a pris connaissance de l'avis du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) voté le 24 janvier sur "l'évolution de la fonction publique et les principes qui la régissent".

Cet avis arrive à un moment où certains se complaisent dans le "fonctionnaire-bashing", accusant les fonctionnaires d'être "budgétivores", d'être des privilégiés, ou bien encore leur reprochant un prétendu immobilisme. Cet avis réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général. Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société.

Cette période pré-électorale nous a par ailleurs d'ores et déjà reservée un certain nombre de surprises. Elle est caractérisée par une incertitude qui a tendance à s'accroitre de jour en jour : c'est ainsi que, selon un sondage recent (institut Odoxa), plus de la moitié des électeurs n'ont pas encore arrêté leur choix pour la prochaine élection présidentielle. Les enjeux des prochaines élections sont majeurs mais l'issue en est incertaine.

C'est dans cette période troublée et au sein d'une société marquée par les inégalités et le repli sur soi que la FSU48 reste fidèle à ses mandats et passe à l'action en étant à l'initiative d'un certain nombre de manifestations.

Le Forum Economique Mondial a publié le 20 octobre son rapport mondial 2016 sur la parité entre femmes et hommes. Si les évolutions se poursuivaient au même rythme qu'actuellement, il faudrait attendre 2186, soit 170 ans, pour connaître une véritable égalité des femmes et des hommes au travail ?

La FSU48 s'inscrira donc naturellement dans la nécessaire lutte pour les droits des femmes, au travail et dans la vie, le 8 Mars!

La Lozère serait le seul département de l'académie concerné par l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire avec la mise en place d'une **convention ruralité**, qui plus est, préparée dans la plus grande discrétion et dans le cadre d'une concertation biaisée ?

La FSU48 organisera avec la FCPE 48 le colloque « Scolarisation en milieu rural, Ecole de la réussite au cœur des territoires » pour débattre des enjeux sur cette question cruciale le samedi 11 Mars!

La **loi travail** adoptée en août 2016 serait « une loi de progrès qui construit le socle qui permettra demain au monde du travail d'être plus dynamique, mais aussi plus solidaire » (Discours d'ouverture de Myriam El Khomri à la tribune du Sénat - Examen du projet de loi Travail-13/06/16) ?

La FSU48 ouvre le débat à l'occasion d'une réunion publique (en association avec la CGT et Solidaires Finances Publiques) le 16 Mars Dispensé de timbrage MENDE CT



DEPOSE LE 22/02/2017



SOMMAIRE

- P 2 Colloque FSU-FCPE CRUP CTSD
- P 3 8 Mars, 15h40 ATSEM
- P 4 Agenda

pour informer, échanger, débattre sur les conséquences de la Loi Travail et pour élaborer les principes d'une réforme progressiste du travail pour le XXIe siècle.

La période est résolument à l'action et la FSU48 met tout en œuvre pour que son message soit entendu et pour porter des revendications permettant des évolutions qui nous paraissent nécessaires.

Stéphane BARNINI



La FSU48 consacrera à ce colloque un numéro spécial de sa publication, à paraître la semaine prochaine.

Un directeur pour le CRUP Lozère

le projet de recrutement d'un directeur pédagogique départe- Canopé. mental propre du CRUP Lozère (Centre Universitaire de Resà pourvoir pour le 1er septembre 2017.

Lors de notre entrevue avec le directeur par intérim de Tous les renseignements (profil de poste, condition particu-Mende le 8 décembre dernier, ce dernier nous avait annoncé lière, modalités de recrutement) sont sur le site du Réseau

La FSU 48 salue cette régularisation du fonctionnesources Pédagogiques) au printemps 2017. Cette information ment purement administratif de la structure, tout en rappelant s'est confirmée avec la publication d'un appel à candidature que sa demande portait en plus sur l'embauche d'un persondu poste de directeur de l'atelier Canopé de Lozère de Mende nel de valorisation pour permettre le retour à un accès satisfaisant aux ressources pédagogiques pour tous les usagers.

CTSD du 3 février 2017 - Compte rendu

Après le boycott par les membres de la FSU (majoritaires) du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) de préparation de rentrée du 27 janvier (pour cause de mise à mal du dialogue social et de la fonction de cette instance par les administrations académigue et départementale), le CTSD de repli a eu lieu le vendredi 3 février pour travailler sur les effectifs prévisionnels d'élèves et la répartition des moyens horaires (DHG) pour tous les collèges de Lozère à la rentrée 2017.

Bien que l'administration n'ait cessé de répéter la volonté de Mme le Recteur de vouloir financer les collèges de « manière très volontariste » tout en maintenant un seuil de création de classe à 31 élèves... les représentants de la FSU ont dénoncé le contexte (national et académique) de la préparation de rentrée 2017 qui, encore une fois, est défavorable à de nombreux établissements lozériens. Ainsi, avec 32 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2017 et une diminution de moyens de 120 heures par rapport aux DHG réelles à la rentrée 2016, le H/E (rapport heures octroyées par élève) est en baisse sur le département passant de 1,60 à 1,53.

Comme d'habitude les membres de la FSU ont défendu tous les collèges en pointant les différents problèmes posés par des DHG qui ne permettent pas en l'état de maintenir l'offre de formation existante (et mettent à mal des enseignements) ou aboutissent à des conditions d'enseignements très dégradées (nombre d'élèves par classe au-delà de 25). Cette année, ce sont les collèges du Bleymard, de La Canourgue, de Florac, de Langogne, de Marvejols, de Mende et de Villefort qui sont dans cette situation... Excusez du peu !!!

Les membres de la FSU ont dénoncé la mise en œuvre de la réforme des collèges qui n'améliore pas les moyens horaires alloués aux collèges, met à mal les enseignements optionnels et engendre des inégalités au sein du territoire au nom de l'autonomie des établissements.

Hervé Fumel

Pour l'égalité dans les salaires et au quotidien!

Appel national de syndicats, associations féministes, ONG et organisations de jeunesse et, en Lozère, de la CGT et de la FSU 48.

Malgré de nombreuses lois, malgré des décennies de combat, les femmes ne sont toujours pas considérées comme les égales de l'homme dans les faits. En réalité, en 2017, il est encore et toujours nécessaire de se battre pour :

- la garantie du droit d'accès à l'avortement et à la contraception,
- la fin des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes au travail, dans l'espace public comme à la maison
- des politiques volontaristes contre les stéréotypes de genre à l'école, dans les médias,
- le partage des tâches domestigues et des services publics de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendan-
- l'égalité dans le travail : accès, salaire, mixité, qualification et formation...

Dans la fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales a signé en 2013 un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle homme/femme et pourtant en 2017 on constate :

⇒ malgré la grille indiciaire, un écart de salaire moyen de 12 % entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 16% dans la fonction publique d'Etat et de 19 % dans le secteur privé (chiffres Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique)

*15h40, pourquoi?

Les femmes étant encore payées 26% de moins que les hommes, 15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h - 12h30/13h30 -17h).

- Parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel
- Parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement
- Parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière
- Parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires

Pour plus d'informations : http://8mars15h40.fr/

- ⇒ en fin de carrière l'écart des rémunérations annuelles brutes entre homme et femme est considérable, puisqu'à l'âge de 50 ans une femme gagne en moyenne environ 4 000 € de moins qu'un homme si elle appartient à la catégorie C, 5 400 € dans la catégorie B, et 11 400 € si elle occupe un poste classé A:
- ⇒ une sous représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur
- ⇒ une évolution et un déroulement de carrière ralenti
- ⇒ une précarité importante
- ⇒ des inégalités de pensions.

Quelques mois après les mobilisations en Amérique du Sud contre les violences faites aux femmes, après l'action du 7 Novembre dernier 16h34 dénonçant les inégalités salariales entre femmes et hommes, après la mobilisation du 21 Janvier 2017 impulsée par les américaines suite à l'élection de Trump pour dénoncer les attaques qui sont faites au droit à l'IVG, après l'extension du délit d'entrave à l'IVG à internet en France acté 16 Février 2017, soyons présents dans la nécessaire lutte pour les droits des femmes au travail et dans la vie.

Nathalie PERRET

Les ATSEM doivent être entendu-e-s!

D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail envers ces personnels ne sont pas les mêmes!

Le manque de considération de cette profession, tant de la part de certains employeurs locaux que du Ministère, au travers des différentes réformes, n'a pas permis à ce cadre d'emplois de progresser sur le plan statutaire.

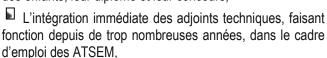
L'accès à l'école est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé afin qu'ils puissent bénéficier, dans un lieu accueillant et apaisant, des connaissances et des apprentissages afin de s'émanciper.

Nous exigeons:

☐ 1 ATSEM par classe,

Une formation continue effective (trop d'ATSEM ne bénéficient pas des formations parce que non remplacé(e)s),

Une revalorisation indiciaire de leur cadre d'emploi prenant en compte leurs missions spécifiques au service des enfants, leur diplôme et leur concours,



La fin des temps non complets et de la précarisation pour ces personnels majoritairement féminins.

Leur place dans la communauté éducative comme le spécifie leur cadre d'emploi et le respect de leurs qualifications et de leur expérience.

Pétition à signer en ligne, lien sur le site de la FSU48



OLL

JEUDI 23 MARS

à 18 heures

Espace Jean Jaurès à Mende

Conférence - Débat Ouvert à tous

Animée par David GOZLAN

ISLAM ET LAICITE

MERCREDI 8 MARS 2017

soyons présent-es dans la nécessaire lutte pour les droits des femmes au travail et dans la vie!



F.S.U.

En Lozère, la FSU propose sur les lieux de travail de se retrouver à 15h40 pour demander

l'application du protocole d'accord égalité femmes-hommes dans la fonction publique

Pour les services ne travaillant pas à cet horaire. nous vous proposons de vous retrouver à un autre moment de la journée (pause, récréation,...)

Tract revendicatif disponible sur le site de FSU48

Action Nationale « C'est quoi ce travail ? » Déclinaison en Lozère







JEUDI 16 MARS à 18 heures Salle de réunion Espace Jean Jaurès à Mende

Débat public ouvert à tous :

C'EST QUOI CE TRAVAIL?

Pour s'informer, échanger, débattre sur les conséquences de la Loi Travail. Pour élaborer les principes d'une réforme progressiste du travail pour le XXIe siècle.

- Hiérarchie des normes et principe de faveur
- Rémunération : pour une réelle reconnaissance du travail
- Réduire le temps de travail pour tous et toutes : travailler moins. travailler mieux, travailler tous et toutes!
- Le travail, c'est la santé?
- Emploi et jeunes



Diffusion du film La Sociale

de Gilles Perret

le mardi 28 mars à 20h30 au ciné-théâtre de Saint Chely d'Apcher.

Débat avec l'un des membres de l'équipe du film.

Directeur de la Publication S BARNINI

dépôt légal: 18 janvier 2011 CPPAP 1020 S 07554 imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Lozère. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accés ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à la FSU 48.